

5. RESULTATS**5.1 Etat avant / après travaux**

Les niveaux sonores sont extrapolés à un TJM de 80'000 vh/j, correspondant à l'horizon 2030.

Les niveaux sonores pour l'état avant travaux ont été repris du dossier d'assainissement de 2002 et ont également été extrapolés à un TJM de 80'000 vh/j.

Tableau 2 : Comparaison des niveaux sonores avant et après travaux extrapolés à un TJM de 80'000 vh/j.

Parcelle - Points de mesure	Adresse	Etage Façade	Avant travaux (1)		Après travaux (2)		Différences dB(A) (1) - (2)		Valeurs limites d'immission selon l'OPB dB(A)		Dépassement des valeurs limites d'immission après travaux dB(A)		VA Atteintes
			Niveau d'éva- luation Lr en dB(A)		Niveau d'éva- luation Lr en dB(A)		jour	nuit	jour	nuit	jour	nuit	
			jour	nuit ¹	jour	nuit ¹							
474-1	Chemin du Rosset 2	1 ^{er} E	62.8	57.8	59.0	54.0	3.8	65	55				
430-1	Chemin de Lugny-lès- Charolles 4	1 ^{er} E	63.8	58.8	58.0	53.0	5.8	65	55				
436-1	Chemin du Dernier Mur 15	1 ^{er} E	61.7	56.7	56.6	51.6	5.1	65	55	Aucun	Aucun		Aucun
653-1	Chemin du Longet 2	2 ^{ème} NE	62.4	57.4	55.2	50.2	7.2	65	55				
475-1	Chemin de Rosset 1 et 1a	1 ^{er} E	63.2	58.2	59.3	54.3	3.9	65	55				

¹ la différence jour-nuit est de 5 dB(A) (voir chapitre 2).

Les fiches détaillées de chaque mesure sont présentées dans l'annexe 2.